

Un contexte historique

Une situation de moindre mal sans réel problème de santé publique et de conflit de voisinage

Des évolutions réglementaires

La loi sur l'eau de 1992 modifie le code de l'urbanisme:

- l'assainissement devient compétence communale obligatoire
- la définition d'un zonage d'assainissement devient obligatoire (zones aptes à l'autonome, zones inaptes)

Les choix de Murles

Réalisation d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement

Choix de la filière d'assainissement

Choix du tracé du réseau d'assainissement

La filière filtre planté à écoulement vertical

De nombreux avantages:

- pas de gestion des boues
- exploitation simple et de faible coût
- emprise au sol limitée (2 m²/hab)
- bonnes performances de traitement sur les matières organiques, les MES et l'azote
- bonne intégration paysagère
- pas d'énergie

La filière filtre planté à écoulement vertical

Peu de contraintes d'exploitation

- régularité de l'alternance d'alimentation
- passage deux fois par semaine
- désherbage la première année
- faucardage des roseaux tous les ans

Une réalisation quelque peu douloureuse

- Problème du foncier
- Problème du dossier Loi sur l'eau (MISE)
- Problème de financement
- Problème de travaux

L'assainissement, un équipement identitaire







